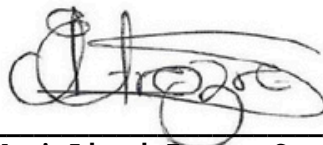


3 + SECURITY COLOMBIA LTDA. établit des mécanismes de prévention des conduites constitutives de harcèlement au travail, a formé le comité de coexistence au travail conformément à la réglementation applicable, qui, avec tous les travailleurs et le SG-SSTA, mettra en place des activités visant à générer une conscience collective de coexistence saine, qui favorise le travail dans des conditions décentes et équitables, l'harmonie entre ceux qui partagent la vie professionnelle, une excellente atmosphère dans l'entreprise et la protection de la vie privée, de l'honneur, de la santé mentale et de la liberté des personnes au travail.

L'entreprise s'engage à garantir le respect des règles visant à prévenir toute conduite ou comportement qualifié de harcèlement au travail, en appliquant les principes d'égalité, de non-discrimination, d'équité, de respect, de responsabilité, de non-abus, de non-poursuite et de transparence, à sauvegarder les informations recueillies, à assurer un traitement rapide des plaintes présumées de harcèlement au travail par l'intermédiaire du comité de coexistence au travail, conformément aux dispositions de la résolution 652 de 2012, de la résolution 1356 de 2012 et de la loi 2365 de 2024 fournira les ressources nécessaires pour se conformer à la politique.

Tous les travailleurs, quelle que soit leur forme de contrat et les sous-traitants de l'entreprise, sont des participants et responsables du respect de cette politique.



Martin Eduardo Tarazona Santos
Gerente General
Representante Legal

